



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 26/11
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 20 Votants : 29 Procurations : 09

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 10 MAI 2011

Affiché le : 02 MAI 2011

L'An deux mille onze, le vingt huit avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCAION : 20 AVRIL 2011

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, AUDIGUIER, BEUILLE, CANEZIN, DURAND, LIAN, SALAÛN, SANCHEZ, ANDUZE, CASTAING, GUZOU, PLATEAU, ZAMBONI, RIGAUD, SCHINTONE, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

PROCURATIONS

GONZALEZ	à	Mme LIAN
DECAMPS	à	Melle DURAND
BELLION-ETIENNE	à	Mme GUZOU
PETIT	à	M. SALAÛN
MARQUIER	à	M. RIGAUD
ESPINOSA	à	M. CANEZIN
BENHADJ	à	Mme MAUREL
BERNES	à	M. SANCHEZ
LLOUBERES	à	Mme SCHINTONE

Secrétaire : Madame Danièle AUDIGUIER a été élue Secrétaire de Séance à l'unanimité.

OBJET : ADMINISTRATION - GENERALE - Baux à réhabilitation emphytéotiques

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réhabilitation de logements à caractère social dont la gestion incombe à la SA HLM PATRIMOINE LANGUEDOCIENNE, il convient de conclure deux baux emphytéotiques distincts pour une durée de 43 ans pour les bâtiments référencés ci-dessous :

ECOLE DES FILLES	LA POSTE
SECTION : C Numéro : 1021 Lieu dit : 6 rue des Ecoles Contenance : 00ha 03a 53ca	SECTION : C Numéro : 1019 Lieu dit : 285 avenue de la République Contenance : 00ha 02a 68ca

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer ces 2 baux emphytéotiques.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité:

➤ D'Autoriser Madame le Maire à signer ces 2 baux emphytéotiques dans les conditions énoncées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 28 avril 2011

Le Maire,


Lysiane MAUREL

